

Saclay, le 7/09/14

**Enquête Publique  
sur l'aliénation du chemin 128 dit de Saclay**

Le motif de ce déclassement réside dans une logique de construction s'étendant en tache d'huile, grande consommatrice d'espace à l'image des Campus Etats-Uniens, en particulier celui de Washington tant cité par M. Desvignes comme source d'inspiration.

Or non seulement ce campus date des années 60, et il est donc complètement déplacé de s'appuyer sur cette logique pour développer un Campus au XXIème siècle, alors même qu'aujourd'hui les employés de la Silicon Valley demandent à retourner travailler en ville et non plus rester au milieu des champs, mais en plus les Etats-Unis ne sont guère connus pour être des leaders en matière de sobriété dans leur consommation de leur propre espace, ni en matière de respect de leur environnement (grands consommateurs de ressources naturelles et grands pollueurs de celles-ci).

Au contraire si l'on veut concevoir un Campus du XXIème siècle, il convient de recourir à un urbanisme marqué par la sobriété afin de nuire le moins possible à l'environnement agricole du Plateau de Saclay.

Le premier des choix d'un urbanisme soucieux de respecter son environnement est évidemment de ne pas gâcher d'espace et donc ne devrait pas laisser un énorme espace non construit au milieu du Moulon (équivalent aux Champs Elysées), qui ne sera utilisé que par le TCSP qui n'a pas besoin d'un couloir si large.

Dans le même esprit aucune construction ne devrait être établie au nord du CD 128, alors même qu'au sud il reste des espaces à construire utilisables.

De plus cet espace est actuellement non seulement cultivé par des agriculteurs mais aussi par l'UMR de la ferme du Moulon. C'est donc un paradoxe fondamental de prétendre développer la recherche sur le Campus en commençant par réduire les capacités de recherche de la seule UMR installée préalablement et complètement orienté vers l'appui concret à l'agriculture, en la privant des 2/3 des surfaces dont elle avait besoin afin d'avoir un assolement correct sur ses parcelles.

Laurent Sainte Fare Garnot  
Gérant de la SCI Terres Fertiles (Saclay et Villiers le Bâcle)

